



Le Jeudi 29 Octobre 2015

MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400

☎ 02 98 68 53 49 📠 02 98 68 55 89

E-mail : mairie.plougourvest@wanadoo.fr

- Compte-rendu du Conseil Municipal -

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la Mairie, le Jeudi 29 Octobre 2015 à 19h00, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux, sauf Serge MER et Josiane QUERE.

Monsieur le Maire débute le Conseil Municipal en nommant Alain SOMME, Secrétaire de Séance.

- **1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.**

Le compte-rendu de la réunion du Jeudi 24 Septembre 2015 est approuvé (3 abstentions).

- **2/ Compte rendu des différentes commissions extra communales**

Monsieur le Maire et les délégués ont fait le compte rendu des différentes réunions communales et intercommunales.

- **3/ Situation de travaux**

L'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et le renforcement du réseau d'eau potable sur la route de Kerduff sont achevés et vont desservir le futur lotissement communal.

Jean-Philippe MADEC a pris ses fonctions le 5 octobre dernier aux services techniques et apprend le métier d'agent polyvalent, accompagné d'André CUEFF.

Pour compléter l'équipement déjà existant au cimetière, un second columbarium a été installé par le service technique et comprend 6 cases. Chaque case peut contenir 4 urnes cinéraires. La concession de 30 ans est de 800€

- **4/ Présentation du rapport d'activités 2014 à la CCPL**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Rapport annuel d'activités de la CCPL de l'année 2014. Après débat, les Membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport.

- **5/ Présentation du projet de Schéma de Mutualisation de la CCPL**

La loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 a posé l'obligation légale pour les EPCI à fiscalité propre d'établir un schéma de mutualisation. Suite à la proposition de la Communauté de Communes de Landivisiau, et à l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable au projet du Schéma de Mutualisation de la Communauté de Communes de Landivisiau tel que présenté.

- **6/ Lotissement de Kerduff ; Point sur l'évolution du dossier**

Suite au projet du lotissement communal à Kerduff, Monsieur le Maire a mandaté ING Concept de Landivisiau pour effectuer un levé topographique et délimiter ainsi le terrain. Par la suite, une réflexion s'engagera sur la distribution et l'aménagement de l'espace.

- **7/ Fiabilisation du réseau électrique HTA entre Keridiou et Coativellec**

Les travaux de fiabilisation du réseau électrique HTA (20000 volts) intégralement financés par ERDF vont être réalisés début 2016 par l'entreprise LE DU. La mise en souterrain de ce tronçon entre Kériidiou et Coativellec, sécurisera l'alimentation électrique de ce secteur de la Commune.

- **8/Point sur le dossier de réhabilitation de l'espace Cloarec (propriété communale) situé au 5 rue de la mairie**

Habitat 29 a missionné Monsieur NEDELEC, architecte de Brest, pour optimiser la propriété communale située au 5 rue de la mairie, et pouvant contenir 2 logements. La programmation est fixée à 2016.

- **9/ Projet du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) : courrier du Préfet du 7 octobre 2015**

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et considérant que l'article L. 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que soit établi un schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par le représentant de l'Etat dans le département, le conseil municipal, à l'unanimité, rejette les dispositions suivantes présentées dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Finistère :

- fusion du syndicat intercommunal des eaux de Locmélard Saint Sauveur à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau au 1^{er} janvier 2017 ;
- fusion du syndicat mixte intercommunal de production et de transport d'eau potable de la région de Landivisiau à la Communauté des Communes du Pays de Landivisiau au 1^{er} janvier 2017 ;
- fusion du syndicat intercommunal d'assainissement de Landivisiau / Lampaul-Guimiliau avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau ;

Les membres du Conseil soulignent l'hétérogénéité des modes de gestion des compétences « eau » et « assainissement » à l'échelle de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau dont le territoire est couvert par quatre bassins versants différents; et réaffirment son attachement à une intercommunalité de qualité, rationnelle et cohérente, fondée sur l'existant et les bassins de vie, porteuse de véritables projets structurants, respectueuse du travail et des réflexions menés par les élus locaux.

- **10/ Point sur la loi NOTRe**

La loi NOTRe, nouvelle organisation territoriale de la République, a été promulguée le 7 août 2015. Cette loi vise à renforcer les intercommunalités qui passeront de 5 000 à 15 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie. Monsieur le Maire présente les différentes compétences obligatoires des EPCI élargies par la loi NOTRe à compter de janvier 2017 sur les thèmes suivants :

- > développement économique,
- > transfert des zones d'activités existantes,
- > tourisme,
- > gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- > la collecte et le traitement des déchets ménagers.
- > La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est reportée à 2018.

Autant de compétences obligatoires que la Communauté des Commune du Pays de Landivisiau devra intégrer et prendre en charge.

- **11/ Avenant à la convention sur la télétransmission des actes au contrôle de légalité : télétransmission des documents budgétaires en Préfecture à partir de 2016**

Suite à la signature de la convention en date du 11 mai 2010 pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, le conseil municipal décide, désormais, de procéder à la télétransmission des documents budgétaires.

Le Budget de la commune et les budgets annexes seront transmis à la Préfecture sous format dématérialisé à compter de 2016 et porteront sur l'ensemble des maquettes budgétaires: Budget primitif ; Budget supplémentaire; Décision(s) modificative(s) et Compte administratif. Avis favorable à l'unanimité.

- 12/ Classement de la Voirie Communale

En complément au tableau du 14 juin 2012 réalisé par les services de la DDTM, puis aux rectifications apportées au tableau le 26 novembre 2014, Monsieur le Maire expose à l'assemblée, la nécessité de mettre à jour la longueur des voies communales.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces informations, approuve le nouveau tableau de classement de l'ensemble des voies communales et précise que l'intégration de ces voies porte le linéaire à 32 907 m. Ce tableau sera pris en compte pour la DGF 2017.

- 1/ Questions diverses

Elections Régionales : Monsieur le Maire fait un point sur les élections régionales du 6 et 13 décembre prochain et des différentes permanences des élus.

Pôle enfance : Suite à la validation par les différents services des plans intérieurs et à l'implantation sur le site, le Permis de Construire du Pôle enfance va être déposé en Mairie.

Eglise : Une réflexion est engagée auprès des services de la DRAC et auprès de l'architecte Madame De Ponthaud pour préparer et réfléchir aux travaux restant à réaliser.

La Séance est levée à 20h50.